



Fiez, le 16 novembre 2016

## Préavis de la Municipalité no 07/2016 – BUDGET 2017

### Séance du Conseil Général du 14 décembre 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### Préambule

Le projet de budget pour l'année 2017 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2016

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'706'285.-
les produits sont estimés à	frs. 1'625'115.-
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	frs. 81'170.- =====

#### Remarques générales

Le budget 2017 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2017 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale ainsi qu'à notre participation à diverses associations intercommunales (RADEGE, ARAS, SDIS, etc...)

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

<b>101 et 102</b>	<b>Conseil général et Municipalité</b> Prise en compte des augmentations de traitement selon le préavis 06/2016.
<b>110.301.00-01</b>	<b>Traitement du personnel administratif et employé communal</b> Augmentation des salaires de 2%. D'autre part, au vu d'une surcharge de travail le pourcentage de la secrétaire a été augmenté de 30 à 40 %.
<b>110.303-304-305</b>	Incidences dues aux augmentations mentionnées ci-dessus. Au vu de la modification de son taux de travail, la secrétaire est désormais soumise à la LPP.
<b>110.311.00</b>	<b>Achat mobilier et matériel</b> Postfinance va modifier son système BVR ce qui entraîne une modification du logiciel de facturation. Nous avons budgeté un montant de frs. 2'500.- selon l'offre de notre fournisseur.
<b>210.400.01/02</b> <b>210.401.01/02</b> <b>210.401.01/02/03</b>	<b>Impôts Revenu/Fortune PP-PM</b> Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts.



## 220.352.00/452.00/01 Finances

Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires de frs. 2'950.- et que nous devrions toucher environ frs. 59'200.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton se basent sur les entrées 2015 et peuvent considérablement varier selon les revenus relatifs aux impôts conjoncturels.

230.331.09

### **Amortissement patrimoine administratif**

Il s'agit là des amortissements des travaux routes, éclairage public, parking.

353

### **Bâtiment annexe auberge, local chauffage**

Les frais concernant le chauffage sont comptabilisés en cours d'année dans ce chapitre et sont ensuite répartis dans les bâtiments concernés au prorata de la consommation.

355.331.09

### **Amortissement obligatoire du collège de l'Arnon**

Modification du montant de l'amortissement afin d'être cohérent avec le versement de l'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs).

420.318.05

### **Plan de zone**

Le montant porté à ce chapitre concerne le solde des honoraires pour l'élaboration du SIT (Service d'information du territoire) du géoportail communal.

430.314.00

### **Entretien des routes et chemins**

Un montant de frs. 20'000.- a été porté au budget pour l'entretien et la stabilisation d'une partie des chemins de l'Arnon.

710.352.07

Notre participation au RADEGE (Réseau d'accueil des enfants de la région de Grandson et environs) a considérablement augmenté au vu des frais sans cesse à la hausse de cette association et au nombre d'enfants bénéficiant des prestations.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil général de Fiez**

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2017
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE :

Le budget de l'année 2017 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'706'285.-
Produits	frs. 1'625'115.-

Excédent de charges	frs. 81'170.-
	=====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

D. Farde

S. Natali Wimmer

